

## Conseil Municipal du 16 juin 2018 Compte Rendu de la Séance n°2018-04

**Date de Convocation** Le seize juin deux mille dix-huit, à huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le onze juin deux mille dix-huit, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pierre LATOURRETTE, Doyen.

Le 11 juin 2018

**Nombre de  
conseillers**

En exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 05

Votants : 29

**Etaient présents :**

M. Laurent RICHARD, Mme Sandrine PERROUD, M. Jean-Michel PEREIRA, Mme Katia PREVOST, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Guylaine EDELIN, M. Pierre HAMON, Mme Guylène BIGOT, M. Hervé CALAS, Mme Silvia GOHIER-VALERIEOT, M. Thierry SOUYRI, Mme Nathalie GANGNEUX, M. Philippe BEAUVAIS, M. Daniel BATARD, Mme Audrey TASCHET, Mme Katia CHAUVET, Mme Karine WITTMANN-TENEZE, Mme Valérie GUILLERMIC, M. Jean-Marc DESCAMPS, Mme Elodie WIECZOREK, M. Daniel CAMPOS, Mme Bénédicte BEYENS, M. Christophe LUGNOT, Mme Béatrice ODINK, Conseillers Municipaux.

**Pouvoir :**

Mme Martine DELIGEON à M. Thierry SOUYRI,  
M. François DUVERGER à Mme Karine WITTMANN-TENEZE,  
Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Katia PREVOST,  
M. Dominique GALLOT à M. Philippe BEAUVAIS,  
M. Pascal BENOIT à M. Pierre HAMON.

**Absent excusé :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme Katia PREVOST

La séance du Conseil Municipal est ouverte à huit heures et trente minutes par Mme Valérie GUILLERMIC, Maire sortante.

Elle rappelle les résultats de l'élection municipale à savoir :

Nombre d'électeurs inscrits :	6 259
Nombre de votants :	2 851
Suffrage exprimée :	2 814
Nombre de sièges à pourvoir :	29

Ont obtenu :

Liste « Un Monts pour vous » :	1 435 voix
Liste « Notre Equipe, Votre Voix, Monts Gagnante » :	750 voix
Liste « Les Montois » :	629 voix

Soit en nombre de sièges :

Liste « Un Monts pour vous » :	22 sièges
Liste « Notre Equipe, Votre Voix, Monts Gagnante » :	4 sièges
Liste « Les Montois » :	3 sièges

Mme GUILLERMIC déclare les membres du conseil municipal officiellement installé dans leurs fonctions.

DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)  
Séance du 16 juin 2018

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le plus âgé des membres présents du conseil doit prendre la présidence afin de procéder à l'élection du Maire.

Mme Valérie GUILLERMIC invite M. Pierre LATOURRETTE à prendre la présidence du Conseil Municipal.

M. Pierre LATOURRETTE procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Mme Katia PREVOST est désignée secrétaire de séance

#### **2018-04-01 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Election du Maire**

M. Pierre LATOURRETTE invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

M. Thierry SOUYRI et Mme Guylène BIGOT ont été désigné assesseurs.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il procède immédiatement au dépouillement des bulletins de vote :

**Vu** les articles L 2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** les résultats des élections municipales des 03 et 10 juin 2018 ;

**Considérant** que les membres présents ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux le 16 juin 2018 ;

**Considérant** que le doyen d'âge a pris ensuite la présidence et a procédé à l'enregistrement des candidatures de :

- M. Laurent RICHARD

et a invité chaque conseiller à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01
- Suffrages exprimés :	28
- Majorité absolue :	15
- M. Laurent RICHARD	27 voix

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix :

**Déclare** M. Laurent RICHARD, Maire, qui a été immédiatement installé.

M. RICHARD prend la parole et remercie l'ensemble du conseil municipal de lui avoir accordé cette responsabilité pour les deux années à venir. Il remercie son équipe pour avoir mené une campagne pleine de courage et remercie ses soutiens pour cette campagne pleine de dignité.

L'ambition affichée est de terminer le programme engagé en 2014.

La situation financière de la commune est saine ce qui va permettre de réaliser un certain nombre de travaux. Des travaux de réhabilitation seront effectués sur le groupe scolaire Joseph Daumain et l'informatisation des deux écoles sera poursuivie, en parallèle au développement de la fibre optique qui devrait arriver d'ici 2020, avec l'achat de vidéoprojecteurs interactifs ou de classes mobiles.

Le plan pluriannuel d'investissements sur la voirie sera respecté, l'agenda 21 sera pérennisé avec M. PEREIRA et les chantiers prévus en 2014 seront réalisés. Seront également mis en œuvre des ateliers participatifs.

DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)  
Séance du 16 juin 2018

Enfin, M. RICHARD insiste sur ses priorités que sont la gestion du projet de Maison Médicale et la réinstallation de l'aire de jeux enlevée devant le Spadium.

Il ajoute que rien ne sera décidé sans les Montois. Sa liste œuvrera avec l'ensemble du Conseil Municipal afin que Monts soit une Commune pleinement établie dans son territoire et que sa place de première commune, en terme de population, de la communauté de communes soit reconnue.

Pour cette raison, M. RICHARD, indique qu'il sera candidat au poste de vice-président en charge l'enfance-jeunesse.

Enfin, il ajoute que Monts est une commune où il fait bon vivre et où il continuera à y faire bon vivre.

#### **2018-04-02 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Détermination du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de M. Laurent RICHARD, élu Maire.

En application de l'article L2122-2, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. La commune doit disposer au minimum d'un adjoint.

L'effectif légal de la commune étant fixé à 29 (commune de 5 000 à 9 999 habitants), le nombre d'adjoints ne peut être supérieur à 8 (8,7 arrondi à l'entier inférieur).

Le Maire propose le nombre d'adjoints qu'il souhaite voir élus par le Conseil Municipal.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-2 ;

**Vu** la délibération n°2018-04-01 de ce jour relative à l'élection du Maire ;

**Considérant** que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à y siéger ;

**Considérant** que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif total du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de fixer à 08 le nombre d'adjoints de la Commune de Monts.

#### **2018-04-03 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Election des adjoints**

Depuis la loi du 31 janvier 2007, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 (Article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Vu** les articles L 2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la détermination du nombre d'adjoints au Maire par le Conseil Municipal ;

**Considérant** que le Maire a pris la présidence et a procédé à l'enregistrement des listes candidates,

DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)  
Séance du 16 juin 2018

**Liste Un Monts Pour Vous**

- 1- PEREIRA Jean-Michel
- 2- PERROUD Sandrine
- 3- LATOURRETTE Pierre
- 4- PREVOST Katia
- 5- CALAS Hervé
- 6- EDELIN Guylaine
- 7- SOUYRI Thierry
- 8- BIGOT Guylène

chaque conseiller est invité à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	02
- Suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14
- <b>la liste Un Monts Pour Vous a obtenu</b>	<b>27 voix</b>

**Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix :**

**Déclare**

**Monsieur Jean-Michel PEREIRA**

**1<sup>er</sup> adjoint au Maire** qui a été immédiatement installée

**Madame Sandrine PERROUD**

**2<sup>ème</sup> adjoint au Maire** qui a été immédiatement installé

**Monsieur Pierre LATOURRETTE**

**3<sup>ème</sup> adjoint au Maire** qui a été immédiatement installée

**Madame Katia PREVOST**

**4<sup>ème</sup> adjoint au Maire** qui a été immédiatement installé

**Monsieur Hervé CALAS**

**5<sup>ème</sup> adjoint au Maire** qui a été immédiatement installée

**Madame Guylaine EDELIN**

**6<sup>ème</sup> adjoint au Maire** qui a été immédiatement installé

**Monsieur Thierry SOUYRI**

**7<sup>ème</sup> adjoint au Maire** qui a été immédiatement installée

**Madame Guylène BIGOT**

**8<sup>ème</sup> adjoint au Maire** qui a été immédiatement installée

M. RICHARD précise les délégations de chacun : M. Jean-Michel PEREIRA à l'environnement, Mme Sandrine PERROUD aux associations, M. Pierre LATOURRETTE à la voirie, Mme Katia PREVOST à la communication, M. Hervé CALAS aux finances, Mme Guylaine EDELIN au social, M. Thierry SOUYRI à la culture et Mme Guylène BIGOT aux fêtes et cérémonies.

DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)  
Séance du 16 juin 2018

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M. RICHARD demande au conseil municipal si des personnes souhaitent prendre la parole.

M. LUGNOT félicite très chaleureusement et sincèrement M. RICHARD. Il précise que la liste d'opposition « Les Montois » sera une opposition vigilante et constructive. Il souhaite participer aux démarches concernant la maison médicale. Il regrette le temps perdu, deux mois de campagne, l'énergie dépensée et les coûts inutiles. Il souhaite très vivement que Monts soit représentée à la Communauté de Communes, et apporte son soutien à M. RICHARD pour l'élection du vice-président le 28 juin 2018. Il veut une vraie collaboration entre élus.

M. RICHARD précise qu'un prochain conseil municipal aura lieu fin juin, et invite les oppositions à se positionner pour participer aux commissions.

Il ajoute que l'été sera chargé pour les élus, et qu'il tiendra son engagement d'apporter une réponse dans les deux mois sur l'avancement du dossier de la maison médicale.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 9h20.



**Rappel des Délibérations prises au cours de la séance :**

**2018-04-01** : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Election du Maire

**2018-04-02** : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Détermination du nombre d'adjoints

**2018-04-03** : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Election des adjoints



DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)  
Séance du 16 juin 2018

**Signatures :**

Laurent RICHARD		Cécile CHEMINEAU	Pouvoir à Mme Katia PREVOST
Sandrine PERROUD		Daniel BATARD	
Jean-Michel PEREIRA		Audrey TASCHET	
Katia PREVOST		Dominique GALLOT	Pouvoir à M. Philippe BEAUVAIS
Pierre LATOURRETTE		Katia CHAUVET	
Guylaine EDELIN		Pascal BENOIT	Pouvoir à M. Pierre HAMON
Pierre HAMON		Karine WITTMANN- TENEZE	
Guylène BIGOT		Valérie GUILLERMIC	
Hervé CALAS		Jean-Marc DESCAMPS	
Silvia GOHIER-VALERIOD		Elodie WIECZOREK	
Thierry SOUYRI		Daniel CAMPOS	
Martine DELIGEON	Pouvoir à M. Thierry SOUYRI	Bénédicte BEYENS	
François DUVERGER	Pouvoir à Mme Karine WITTMANN- TENEZE	Christophe LUGNOT	
Nathalie GANGNEUX		Béatrice ODINK	
Philippe BEAUVAIS			